



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

75 N° 4 1953

Les deux grands évêques de la Réforme catholique

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 380 - 398

<https://www.nrt.be/es/articulos/les-deux-grands-aveques-de-la-reforme-catholique-2529>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Les deux grands évêques de la Réforme catholique

Leur place et leur rôle dans la Tradition pastorale de l'Eglise

III. DEUX GRANDS RÉFORMATEURS

En remettant dans leur temps et leur milieu l'épiscopat de saint Charles Borromée et celui de saint François de Sales, nous avons essayé, dans un article précédent, de saisir leur mission providentielle. Ils ont été préposés à l'Eglise de Milan et de Genève à une étape déterminée de leur évolution. Ils sont venus à leur heure, à l'aube des temps modernes, pour entériner chrétiennement la crise de l'humanisme, pour limiter au mieux celle du protestantisme. Dans le développement de l'Eglise ce sont des situations de fait qui se sont imposées à eux. Ils ont recueilli les efforts et les fluctuations d'une chrétienté en réformation, et ils ont apporté leur part à cette grande œuvre de restauration. Dans cette comparaison entre Milan et Genève, entre la fin de la renaissance italienne et l'essor de l'époque classique française, les divergences apparaissaient au premier plan dans la vie et l'esprit des deux évêques. Il faut maintenant les rapprocher dans leurs activités pastorales.

Application du concile de Trente.

D'un mot, tous deux s'efforcent de réaliser l'idéal de l'évêque selon le concile de Trente. Toutes leurs initiatives et toutes leurs directives tendent à faire passer sur le plan de leurs Eglises particulières les réformes établies par le concile oecuménique. Leur œuvre n'a pas la même envergure mais elle suit la même inspiration et les points communs sont multiples.

Tous deux sont exacts à réunir leurs synodes diocésains. Aux prescriptions qu'ils répètent sur l'obligation d'y prendre part, on voit quelle importance ils y attachent. Ils sentent tellement que la vitalité de leur Eglise repose sur ces assises de collaboration sacerdotale. Mais tandis que les décrets des onze synodes de Milan constituent un vaste code de jurisprudence ecclésiastique, les constitutions et ordonnances de Genève ne couvrent que quelques pages ; souvent même n'en reste-t-il que le sommaire. Sur l'archevêque dont la résidence à Milan met fin à un absentéisme de quatre-vingts ans, l'évêque de Genève a un avantage : son excellent prédécesseur, Claude de Granier, a pourvu au

plus urgent. Les constitutions qu'il a dressées ne sont pas mortes avec lui. « En se dispensant d'en publier de nouvelles, (François de Sales) les a vraiment faites siennes, sauf à en rappeler certains articles plus ou moins mis en oubli, à en modifier d'autres, à les compléter et à frapper de censures certains violateurs plus gravement coupables ¹ ». Il n'a donc qu'à suivre le sillage borroméen qui entraîne tout le courant pastoral de l'époque. Comme saint Charles auquel il se réfère à maintes reprises, il veut que la célébration des synodes se fasse avec solennité. « Dans ces assemblées, il faisait des allocutions si pieuses et si paternelles que les ecclésiastiques repartaient tout animés d'un nouveau zèle pour leurs fonctions ². » « Le premier jour du synode, à la messe pontificale, il donnait la sainte communion à tout le clergé; puis s'organisait une procession générale par toute la ville en laquelle, outre les prêtres du chapitre, cent curés, revêtus du surplis, précédaient l'évêque. Au retour, il faisait prononcer une profession de foi. Le second jour, il laissait la parole à l'un des chanoines ou autres titulaires. Il faisait relire les statuts des synodes précédents et n'en établissait aucun nouveau sans avoir recueilli à leur sujet les avis des curés présents. Après la solennité, il réunissait ceux-ci et les partageait en commissions à la tête desquelles il mettait un président; on y traitait les différentes questions concernant la discipline ecclésiastique et le ministère des âmes ³. »

Il s'en faut qu'à Genève comme à Milan le succès répondit à cette belle ordonnance. La conversion ou les progrès du clergé, comme ceux de tout corps social, ne sont jamais rapides. C'est une œuvre de longue haleine qui demande beaucoup de sagesse, de continuité et d'abnégation; sauf exception, le changement n'est pas sensible aux premières générations. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les ordonnances de Genève comme dans les *Acta ecclesiae mediolanensis*, on trouve de multiples répétitions. Ce serait même un travail intéressant que de suivre d'année en année la courbe des ordres ou défenses réitérés. En bref, ils portent sur les obligations professionnelles et sur les obligations personnelles des pasteurs d'âmes. En voici les lignes essentielles.

« Il n'y a pas de diocèse, lisons-nous dans la *relatio dioecesana* de 1606, qui ait plus besoin d'un séminaire de clercs que celui de Genève. Cependant, jusqu'ici, c'est en vain qu'on travaille à son érection; la mense épiscopale est trop faible pour qu'on en puisse rien retrancher. » De cet état d'infériorité, l'évêque se tire par quelques mesures que lui suggèrent ou lui permettent les circonstances. Tout d'abord — et le fait est exceptionnel à cette époque — il n'accepte de donner la tonsure qu'à ceux qui ont l'intention d'entrer dans l'état ecclésiasti-

1. Mgr Rebord, *Synodes de S. François de Sales, de son prédécesseur et de ses successeurs*, Annecy, 1922, p. 9.

2. Déposition du chanoine J a y, citée dans *Œuvres*, t. XXIII, p. 263 en note.

3. *Ibid.*

que et qui offrent quelque garantie de persévérance : « Tous venants et se présentant aux ordres seront tenus d'apporter attestation *vitae et morum* de leur curé, à forme du statut de Milan⁴ ». Et le prélat ne se contente pas de vellétés et de protections. A l'un des candidats qui comptait sur l'honneur de sa famille pour éluder l'examen cano- nique, « Vous êtes mon cousin, lui dit-il, mais il vous faut de meilleu- res recommandations que celle de votre parenté ».

Pour opérer dans les mœurs une réforme plus radicale et plus pro- fonde, il eût fallu l'aide d'une association sacerdotale capable de restaurer l'esprit de la discipline ecclésiastique. « C'était le désir de notre saint d'introduire à Annecy le genre de vie observé par les oblats de saint Charles ; aussi pria-t-il son jeune ami Jean François de Blo- nay, de faire un séjour à Milan pour y étudier l'organisation de cette congrégation⁵ ». Faute de réalisateurs, le projet n'aboutit point. Pour conférer à meilleur escient la charge des âmes, François de Sales usa d'une autre méthode plus efficace, celle du concours. Le concile de Trente l'avait exigé, Claude de Granier l'avait pratiqué, il suffisait donc de tenir la main ferme à l'observation d'une loi déjà reconnue. Monsieur de Genève n'y manqua pas. « Je vendrai ma crosse, disait-il, pour assurer l'impartialité du concours. » Pour la collation de ces bé- néfices, il ne céda, en effet, ni aux instances du duc de Savoie, ni à la censure de vieux amis, ni aux menaces des intrigants. La haute conscience de son devoir d'état était trop éclairée sur les conséquences de la moindre faiblesse en ces faveurs. « Les bons curés, disait-il au P. Philibert de Bonneville, ne sont pas moins nécessaires que les bons évêques et les évêques travaillent en vain s'ils ne pourvoient leurs paroisses de prêtres de piété, de science suffisante et de vie exem- plaire. Ceux-ci sont les pasteurs qui doivent marcher immédiatement devant le troupeau pour lui enseigner le chemin du ciel et lui montrer le bon exemple. L'expérience m'a appris que le peuple devient aisé- ment dévot quand le clergé l'excite à la vertu par la parole de Dieu et le bon exemple et qu'il s'égare promptement quand les prêtres sont ignorants, quand ils manquent de zèle pour le salut des âmes ou qu'ils sont de mauvaise conduite. »

C'est à ce clergé revalorisé que François de Sales va rappeler, dans les synodes diocésains, ses obligations professionnelles. En premier lieu, la résidence ; c'est le fondement et la condition de toute l'orga- nisation paroissiale et diocésaine. Homme de Dieu, le pasteur se doit aux tâches primordiales de l'office divin et de la sainte messe dont « il doit savoir les cérémonies selon l'usage de Trente ». Homme des âmes, il doit, après en avoir reçu les pouvoirs, leur dispenser la parole de Dieu et les sacrements. Donné gratuitement, chacun de ceux-ci

4. *Œuvres*, t. XXIII, pp. 391 et 413.

5. Dom Mackey, *Saint François de Sales et la formation du clergé*, dans la *Revue du clergé français*, t. XXV, février 1901, p. 523.

doit être administré selon les rubriques du rituel. Le baptême ne peut donc être conféré solennellement dans les maisons particulières. Les confessions et communions pascales doivent être contrôlées par le chef de la paroisse. Les mariages sont bénis normalement à la messe *de sponso et sponsa*. Homme de culte, le pasteur doit veiller à la propreté, au silence et au respect de son église. Il n'entendra les confessions de femmes qu'au confessionnal et ne leur laissera aucune place réservée dans le chœur. Il conservera avec décence les saintes huiles, les reliques des saints et leurs images. Il tiendra à jour ses registres de baptêmes, de mariages, de sépultures et le *liber status animarum*. Il interdira, « en églises, certains noels pleins de paroles indignes, profanes et contraires à la piété et révérence dues aux lieux et choses sacrées ». Il utilisera honnêtement les aumônes déposées dans la « boîte aux âmes », en respectant les intentions des donateurs : messes pour les trépassés, lumineaire, fabrique, etc.

Les obligations personnelles du pasteur correspondent à son devoir d'état. En recueillant tous les beaux textes des *Acta ecclesiae mediolanensis* sur l'« honnêteté de vie des clercs », on pourrait fixer les points essentiels de la perfection cléricale selon les données les plus authentiques de la tradition pastorale. Les ordonnances de saint François de Sales sont d'ordinaire moins explicites et se tiennent sur les lignes négatives : défense « aux personnes ecclésiastiques de tenir en leurs maisons et logis aucunes femmes desquelles la demeure et séjour avec eux puisse justement être suspect » ; de fréquenter « les tavernes et cabarets ès lieux de leur résidence », les marchés et les foires, les banquets, « les jeux illicites en tous lieux et les licites, et autres passe-temps ès places, carrefours, rues, chemins et autres lieux publics, comme aussi la chasse qui se fait à course de chiens et avec l'arquebuse, de laquelle le port est totalement prohibé » ; obligation de porter l'habit cléricale, la tonsure (à Milan : de se raser la barbe). Ici et là, trois catégories de personnes méritent mention spéciale ; les sages femmes, « les mères sages de chacune paroisse à qui les curés doivent enseigner la manière et forme de baptiser l'enfant » ; les imprimeurs et libraires soumis à une surveillance sévère, nous dirions importune ; enfin « ceux qui fréquentent parmi les terres des hérétiques, voisins de notre diocèse ou bien qui sont contraints d'y demeurer pour gagner leur vie, nous avons donné pouvoir à tous curés et autres qui ont permission de confesser de les ouïr en confession et absoudre de n'avoir pas célébré les fêtes commandées par Notre Mère la sainte Eglise, de n'avoir pas jeûné les jours de veilles, de quatre-temps et de carême ; comme aussi d'avoir mangé de chair ces mêmes jours, excepté les vendredis et samedis ; et pareillement d'avoir été aux prêches des ministres, pourvu qu'ils n'aient pas pris part à la Cène ». Il est douteux qu'à Milan, ils eussent bénéficié d'une telle indulgence. La consigne du V^e concile était plus stricte : « L'évêque

doit avant tout demeurer dans cette sollicitude constante et cette vigilance continuelle afin que non seulement le fléau pestilentiel de l'hérésie ne s'infiltré pas dans le troupeau qui lui est confié mais afin que tout soupçon soit écarté. Et si ce mal venait à se glisser parmi nous... il faudrait s'appliquer par tous les efforts possibles à l'extirper au plus tôt avec ceux qui sont atteints ou même suspects d'un tel fléau selon les règles des canons et des sanctions pontificales »⁶.

Telles sont les principales ordonnances de saint Charles Borromée et de saint François de Sales en leurs synodes diocésains. Elles composent comme la toile de fond de leur administration et se tiennent dans les lignes tridentines, plus fermes à Milan, fidèles aussi à Genève. Si l'on veut chercher plus profondément le sens de leurs activités épiscopales, on n'a qu'à comparer leur dirigisme pastoral sur trois points importants où ils ont exprimé leur pensée en des écrits significatifs : l'enseignement du catéchisme, la prédication et les avis aux confesseurs.

6. Sur tous ces points essentiels, voici les références parallèles dans les *Acta Ecclesiae Mediolanensis* (A.E.M.), 2 vol., éd. de Lyon, 1683 et les *Ordonnances synodales de Genève* (O.S.G.). Celles-ci se trouvent toutes dans le tome XXIII des *Œuvres* de S. François de Sales; sans le répéter, nous indiquons simplement l'année du synode et la page du tome. Pour Milan, toutes les références vont au tome I des *Acta*; nous indiquons le concile provincial (c.p.) ou le synode diocésain (s.d.) ou le décret ou l'instruction, etc., et la page. Ce tableau montre à quel point, dans l'administration de son diocèse, saint François de Sales est tributaire de saint Charles Borromée.

Synodes : A.E.M., II^e c.p. (p. 56); IV^e c.p. (p. 147); V^e c.p. (p. 226); VI^e c.p. (p. 255). O.S.G., 1617 (pp. 389, 396). Résidence : A.E.M., I^{er} c.p. (p. 19); V^e c.p. (p. 224); edict. p. 365. O.S.G., 1603 (p. 267); 1605 (p. 306); 1617 (p. 395). Messe et office : A.E.M., I^{er} c.p. (p. 9); II^e c.p. (pp. 55-58); III^e c.p. (pp. 78-79); IV^e c.p. (p. 121); V^e c.p. (p. 221); VI^e c.p. (p. 249); IV^e s.d. (pp. 290, 293). O.S.G., 1603 (p. 267). Pouvoirs de juridiction : A.E.M., IV^e c.p. (p. 113); VI^e c.p. (p. 248). O.S.G., 1617 (p. 392); 1609 (p. 411). Baptêmes : A.E.M., I^{er} c.p. (p. 7); II^e c.p. (p. 53); IV^e c.p. (pp. 108-109); V^e c.p. (p. 178); O.S.G., 1617 (p. 406); 1610 (p. 413). Devoir pascal : A.E.M., II^e c.p. (p. 53); III^e s.d. (p. 279); O.S.G., 1605 (p. 307); 1607 (p. 404); 1609 (p. 411). Mariages : A.E.M., II^e c.p. (p. 55); III^e c.p. (p. 83); V^e c.p. (p. 235); VI^e c.p. (p. 256); III^e s.d. (p. 282); O.S.G., 1607 (p. 406); 1608 (p. 409); 1609 (p. 411); 1610 (p. 413); 1617 (p. 397). Eglises : A.E.M., I^{er} c.p. (p. 30); IV^e c.p. (pp. 101-102); O.S.G., 1603 (pp. 265, 267, 269); 1607 (p. 406). Confessionnaires : A.E.M., V^e s.d. (p. 383); O.S.G., 1617 (p. 393); Saintes huiles : A.E.M., IV^e c.p. (p. 287); V^e s.d. (p. 383); O.S.G., 1617 (p. 393); 1616 (p. 413). Registres paroissiaux : A.E.M., Instruct. supell. Ecclesiae (p. 506); O.S.G., 1603 (p. 270); 1607 (p. 406); 1617 (p. 394). Sanctitas vitae clericalis : A.E.M., pp. 15, 18, 76, 139, 219, 249, 279, 288, 309, 315; O.S.G., Sentiment sur la collation des bénéfices (p. 400). Habit clérical : A.E.M., edict. p. 397; V^e s.d. (p. 310); O.S.G., 1603 (p. 268); 1617 (p. 395); 1614 (p. 417). Tavernes, etc. : A.E.M., IV^e s.d. (p. 279); O.S.G., 1603 (pp. 268-269); 1610 (p. 413); 1617 (pp. 395-396). Sages femmes : A.E.M., I^{er} c.p. (p. 7); V^e c.p. (p. 178); Instruct. de Baptismo; O.S.G., 1603 (p. 270); 1608 (p. 409). Femmes au presbytère : A.E.M., XI^e s.d. (p. 331); O.S.G., 1603 (p. 263); 1617 (p. 393).

Deux maîtres-catéchistes.

L'initiation chrétienne des enfants est, on le sait, l'une des plus grandes œuvres de saint Charles Borromée. L'achèvement du catéchisme romain était déjà une preuve de son zèle; les réalisations de Milan montrèrent quel cas il faisait de l'apostolat auprès des enfants. Dès 1564, il signala à l'attention de Nicolas Ormaneto la *compagnia della riformaione christiana* qui se rassemblait en l'église de la Sainte Couronne. Le fidèle vicaire général doubla en 1565 les quinze groupes en activité. Au premier concile provincial, l'archevêque, à peine arrivé à Milan, ordonna à tous les curés d'assembler dans leur église au son de la cloche tous les enfants de la paroisse pour leur faire le catéchisme les dimanches et jours de fêtes. Il montra aux pasteurs de la ville que l'avenir religieux du diocèse était là et leur recommanda de favoriser les catéchistes volontaires qui s'offraient un peu partout. Les prédicateurs devaient exhorter souvent les parents et les maîtres à envoyer au catéchisme leurs enfants ou leurs domestiques. A travers tous les *Acta ecclesiae mediolanensis*, on rencontre les mêmes et instantes recommandations : aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e conciles provinciaux et au cinquième décret du 4^e synode diocésain.

« Partout, dans les villages et les bourgs du diocèse, surtout s'ils sont distants de l'église paroissiale, ou pour toute autre raison dont l'évêque jugera l'à-propos, les vicaires forains et les curés mettront leur zèle à instituer des écoles de la doctrine chrétienne, outre celles qui existent dans l'église paroissiale. Ils les établiront dans une église, chapelle ou oratoire, le plus proche et le plus commode possible et viendront en aide à tous les prêtres et clercs de ces bourgs et villages. En outre, si parfois dans le diocèse par suite des pluies, des neiges, du mauvais temps... l'accès de ces écoles est vraiment difficile, les mêmes curés et vicaires forains auront soin que dans les oratoires ou chapelles voisines ou tout au moins en tout autre lieu décent, par un clerc capable de cet office ou par des fidèles plus instruits, un exercice soit assuré pour cet enseignement. »

Ces sodalités de catéchistes se multiplièrent avec un tel succès que l'archevêque se décida à les grouper en une congrégation qui fut chargée de toute l'instruction religieuse à Milan et dans le diocèse. Il lui donna des constitutions et règles spéciales qui ne couvrent pas moins de cent pages dans les *Acta ecclesiae mediolanensis*. Tout est prévu pour l'élection et les offices du prieur, du sous-prieur, des visiteurs généraux, des conseillers, du moniteur général, du secrétaire, des visiteurs principaux et des assistants. A toutes les fêtes, ces officiers, au nombre de vingt-six, tenaient conseil à l'église Saint-Dalmace.

Chaque école groupait à son tour tout un monde actif et ordonné de prieur, sous-prieur, discrets, moniteur, chancelier, grands maîtres, silencieux, pacificateurs, infirmiers et « pêcheurs » (recruteurs).

Le succès de cette organisation fut l'un des grands triomphes de saint Charles. En 1565, à son arrivée à Milan, il avait trouvé une

trentaine d'écoles ; en 1584 à sa mort, à Milan et dans tout le diocèse, il y en avait 740, comprenant 273 officiers généraux, 1726 officiers particuliers, 3040 catéchistes et 40.098 écoliers. Le grain de sénevé était devenu grand arbre et sa semence allait se reproduire dans toute l'Eglise d'Italie et de France.

A Genève, saint François de Sales suit l'exemple du grand cardinal avec une originalité aussi ingénieuse que charmante. « Son talent de catéchiste était merveilleux. Il chassait tout nuage obscur des intelligences, ne laissait place à aucune hésitation en matière de foi⁷ ». Suivant les décrets du concile de Trente, Claude de Granier avait prescrit qu'en toutes et chacune des paroisses le catéchisme serait enseigné les dimanches et jours de fêtes. Faute de temps, de forces ou de zèle, les curés savoyards se contentèrent souvent de faire leur prône sans donner aux petits une instruction particulière. Le nouveau pasteur leur fit la leçon.

Dès l'hiver de 1603, il réunit lui-même les enfants d'Annecy le dimanche en l'église Notre-Dame de Liesse. On devine si ses dons naturels et surnaturels s'épanouissaient dans un tel apostolat. Son imagination créatrice se donne libre carrière. Pour convoquer son petit monde, les annonces du haut de la chaire et les sonneries de cloches lui semblent vieux jeux. L'heure venue, il envoie dans les rues d'Annecy un crieur en dalmatique bleue qui répète à haute voix : « venez à la doctrine chrétienne ; elle vous enseignera le chemin du paradis ». Intrigué, tout un peuple d'enfants accourt à l'église où l'évêque les attend. « C'était un contentement non pareil d'ouïr combien familièrement il exposait les rudiments de la foi ; à chaque propos, les riches comparaisons lui naissaient en la bouche pour s'exprimer. Il regardait son petit monde et son petit monde le regardait. Il se rendait enfant avec eux pour former en eux l'homme intérieur et l'homme parfait selon Jésus Christ⁸. » « En enseignant la doctrine chrétienne avec tant de familiarité, il rendait la doctrine chrétienne aimable et désirable ; et les petits enfants s'estimaient glorieux de pouvoir rapporter quelques-unes de ses belles conceptions et exemples quand ils s'en revenaient au logis et encore plus de quoi le serviteur de Dieu les avait caressés et favorisés, leur donnant des petits présents pour les encourager à bien dire et à apprendre les leçons⁹. »

Après avoir ainsi donné l'exemple, l'évêque d'Annecy était en droit de commander à ses curés. A chaque synode, il les rappelle au devoir de l'instruction chrétienne des enfants¹⁰. Il institue la fête des catéchis-

7. Dépos. V. Berreta citée par F. Trochu, *Saint François de Sales*, t. II, p. 43.

8. Louis de la Rivière, *Vie de l'illustr. François de Sales*, Lyon, 1625, p. 364.

9. Dépos. S. Serget, citée dans F. Trochu, *op. cit.*, t. II, p. 31.

10. O.S.G., 1603 (p. 264) ; 1610 (p. 412) ; 1611 (p. 414) ; 1612 (p. 416).

tes. Il leur enjoint de suivre le catéchisme de Bellarmin. Enfin il leur dresse un règlement où l'on reconnaît ses procédés pédagogiques.

A lire le nom de ceux qui sont chargés de cet emploi, on devine aussi l'intention qu'avait l'évêque d'établir une confrérie du catéchisme dans le style de l'institut de la doctrine chrétienne de Milan. Dans le diocèse de Genève ses prétentions devaient évidemment être plus modestes et les succès localisés. Il est cependant intéressant de relever cette tentative salésienne. Les détails abondent en traits de mœurs.

« Le peuple est convoqué par la cloche « devant vespres de si bonne heure que le catéchisme puisse avoir deux heures surtout en été ». Un portier accueillera les enfants à l'église (ou à l'école), leur apprenant la façon de saluer afin qu'ils sachent dire : Dieu nous donne sa paix, le signe de la croix, la génuflexion. « Le prier députera quelques autres frères au secours du portier et ce prier et les autres officiers tâcheront de se trouver de bonne heure à l'école et auront soin que les enfants soient enseignés et observent le silence. On enseignera autant de temps que le prier trouvera être à propos. Le sous-prier et admoniteur prendront pareillement garde qu'il ne se fasse point de bruit, autrement ils en feront signe tacitement au silencier. » La leçon sera d'abord apprise par petits groupes, cinq ou six enfants pour l'ordinaire. « Au signal du prier, et après la bénédiction du prêtre (s'il y en a quelqu'un), commencera la leçon commune sous forme de dispute. Les enfants, ayant formé le signe de la croix et prononcé les paroles hautement, réciteront la partie du catéchisme qui leur aura été assignée, ceux-ci en interrogeant, ceux-là en répondant. (Le prier) les fera quelquesfois arrêter et leur demandera ce qu'il voudra, afin de les rendre par ce moyen plus prudents et plus attentifs. Prenant occasion de ce qui aura été récité, il fera un bref discours et abrégé. » « Enfin il renverra les enfants, les avertissant de revenir de bonne heure au premier jour de fête suivant. Il distribuera des récompenses... ; le chancelier marquera les absents et un prêtre fera une exhortation finale. »

Les dernières lignes de ce règlement montrent qu'il s'agit d'une institution bien spécifiée : « Tous les mois pour le moins le prier enverra (à Annecy) quelqu'un des officiers ou maîtres à la congrégation générale ou diocésaine qui rapportera l'état et les nécessités de son école et pareillement toutes les écoles se visiteront les unes les autres par quelqu'un des leurs, afin qu'il se fasse une sincère et sainte communication de tous les fruits et utilités spirituelles à la plus grande gloire de Dieu ¹¹. »

Au recul des siècles il est difficile d'apprécier le résultat de cette organisation et de ces méthodes. Il faut rendre hommage à celui qui avait été initiateur et original imitateur de l'archevêque de Milan.

« La prédication qui est le devoir principal des évêques. »

Les deux grands réformateurs se retrouvent encore côte à côte sur le champ de la prédication de la parole de Dieu. Ils ont réalisé à fond le décret du concile de Trente sur « le principal devoir de l'évêque ». Ils l'ont accompli jusqu'aux limites de l'opportunité.

11. *Œuvres*, t. XXIII, pp. 276-278.

Pendant ses dix-huit ans d'épiscopat, Charles Borromée ne cesse de faire entendre la parole de Dieu. Il prêche à temps et à contretemps, à tous propos et pour tous ; les prêtres se lassent de l'écouter, non les foules qui proclament que personne n'a jamais parlé avec autant d'autorité. Parmi ses ouvrages inédits, on compte cinq volumes d'homélie écrites de sa main ou recueillies par ses secrétaires. Sa *Sylva pastoralis* forme un recueil de sermons à l'usage des curés. Pour eux aussi il rédige ses *Instructiones praedicatorum Verbi Dei*. C'est un long développement du décret du 3^e concile provincial concernant les prédicateurs. L'archevêque parle d'abord de ceux à qui incombe le devoir de la prédication, les évêques ou leurs suppléants, séculiers ou réguliers. Il s'étend ensuite sur la discipline spirituelle de l'orateur sacré, la pureté de vie, la science, le sens de l'à-propos et de l'adaptation qui lui sont nécessaires. L'auteur insiste sur la formation générale autant que sur la préparation immédiate des sermons. Il indique les sujets à traiter : la fuite du péché, les mauvaises habitudes à extirper, les sacrements, les vertus, les bonnes mœurs, les institutions ecclésiastiques, les œuvres pies à promouvoir. Son *compendium* s'achève par de méticuleuses recommandations sur le style, le maintien, l'élocution, le ton de voix, les gestes de celui qui en chaire tient la place de Dieu.

Ce long traité n'a plus guère qu'une valeur documentaire ; la lettre de l'évêque de Genève à André Frémiot de Chantal garde un intérêt psychologique et historique¹². Mieux encore que ses sermons, elle marque l'influence que saint François de Sales exerça en son temps, au moins en France, sur l'éloquence sacrée. Elle annonce la « petite méthode » de saint Vincent de Paul, débarrassant la chaire des excentricités des orateurs de la Ligue et l'empêchant de devenir une tribune académique. Dans l'évolution des genres littéraires, le sermon était sur la voie du classicisme français ; l'évêque d'Annecy prévenait une déviation fâcheuse pour l'idée même de la parole de Dieu.

Ces « avis sur la vraie façon de prêcher » répondent à quatre questions : qui doit prêcher ? dans quel but ? que doit-on prêcher ? comment faut-il prêcher ? Chaque développement s'agrément de traits, d'exemples, de conseils où l'on reconnaît l'humaniste chrétien. Encore aujourd'hui ces pages se lisent avec profit. « Nul ne doit prêcher qu'il n'y ait trois conditions : une bonne vie, une bonne doctrine, une légitime mission. » La remarque est de première importance pour les évêques à qui le concile de Trente a rappelé « le principal devoir » de leur charge. « Quant à la doctrine, il faut qu'elle soit suffisante », et non pas nécessairement transcendante. A titre d'exemple, saint François de Sales cite encore saint Charles : « le bienheureux cardinal Borromée n'avait de science que fort bien médiocrement ; toutefois il

12. *Œuvres*, t. XII, pp. 299-325.

faisait merveilles ». L'autorité d'une bonne vie exige non seulement la fuite des fautes réelles mais encore la circonspection dans les choses qui, sans être mauvaises par elles-mêmes, peuvent scandaliser. Que les prélats vivent au gré de leurs aises et caprices, « on dit : ils ont bon temps, ils s'en donnent à cœur joie. Allez après cela prêcher la mortification ; on se moquera du prêcheur ». Qu'il songe donc à la grandeur divine de sa mission : « Sa fin et son intention doit être de faire ce que Notre Seigneur est venu pour faire en ce monde ; et voici ce qu'il en dit lui-même : *Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant*. La fin donc du prédicateur est que les pécheurs morts en l'iniquité vivent à la justice et que les justes qui ont la vie spirituelle l'aient encore plus abondamment et se perfectionnent de plus en plus ». Pour atteindre ce but, il faut éclairer les intelligences et échauffer les cœurs. Faut-il aussi chercher à plaire à son auditoire ? Oui, si l'on veut attirer au bien ; non, si l'on veut attirer à soi :

« Au sortir du sermon je ne voudrais point qu'on dise : Oh ! qu'il est grand orateur ! Oh ! qu'il a belle mémoire ! Oh ! qu'il est savant !... Mais je voudrais que l'on dise : Oh ! que la pénitence est belle ! oh ! qu'elle est nécessaire ! Mon Dieu, que vous êtes juste et bon ! Et semblables choses. Ou que l'auditeur ayant le cœur saisi ne puisse témoigner de la suffisance du prédicateur que par l'amendement de sa vie. »

Pour le choix des sujets, saint François emploie certaines formules qui sont restées célèbres. Il faut prêcher la parole de Dieu telle qu'elle est révélée dans l'Écriture sainte mais aussi telle qu'elle est dans la doctrine des Pères qui n'ont fait que « rompre en morceaux le pain de vie ou casser la coquille de l'amande pour qu'on puisse en manger le noyau ». La vie des saints qui n'est autre chose que l'Évangile mis en œuvre : « il n'y a pas plus de différence entre l'Évangile écrit et la vie des saints qu'entre une musique notée et une musique chantée ». Auprès de ces trésors de l'authentique parole de Dieu, que sont les histoires profanes ? « Il faut s'en servir comme l'on fait des champignons, fort peu, pour seulement réveiller l'appétit ». Les fables des poètes ? « oh, de celles-là, point du tout, ou comme de contrepoisons. » Or, les souvenirs mythologiques remis en honneur par la Renaissance étaient sur toutes les lèvres des orateurs à la mode. Des histoires naturelles ? Très bien car toute la création sortie de la parole de Dieu chante la louange de son Ouvrier. Voilà ce qui touche la matière « en gros ». L'auteur de l'épître à André Frémiot ne s'en tient pas là ; il explique plus clairement sa pensée en distinguant les différents sens : littéral, allégorique, anagogique et tropologique de l'Écriture ; l'emploi des sentences des Pères et des conciles qui doivent être « courtes, aiguës et fortes », des exemples qui doivent être « propres ; bien proposés et bien appliqués », des comparaisons analogues aux paraboles de l'Évangile.

Quand le prédicateur a ainsi amassé les éléments de son sermon, « il faut tenir méthode sur toutes choses ». A ce propos, saint François de Sales ne dédaigne pas de tracer pour son correspondant quelques plans de sermons sur les mystères, sur les vertus, sur la vie des saints, sur une sentence de l'Évangile ou de l'Écriture.

Quant à la forme, elle a son importance mais que d'illusions elle charrie avec la mode des temps et des pays !

« Je finis disant que la prédication, c'est la publication et déclaration de la volonté de Dieu faite aux hommes par celui qui est là légitimement envoyé afin de les instruire et émouvoir à servir sa divine majesté en ce monde pour être sauvé en l'autre ». Elle est donc plus une affaire de zèle et de charité qu'une affaire de talent. « Il suffit de bien aimer pour bien dire ».

Deux directoires de pastorale sacramentaire.

Si, comme porte le V^e concile provincial de Milan, « le premier et plus grand souci des pasteurs doit être de s'occuper de ce qui a rapport à la conservation intégrale et inviolable de la foi catholique », il faut reconnaître que nos deux saints évêques ont « déployé beaucoup d'activité pour que tous et chacun des fidèles du Christ fussent bien instruits des éléments de la foi chrétienne ». Leur clairvoyance et leur zèle ne faiblit pas quand il s'agit de l'administration des sacrements. L'étude comparée de leurs directives, en ce qui concerne spécialement la pénitence et l'eucharistie, est encore révélatrice de leur tâche providentielle.

Deux documents apportent sur ce sujet tous les renseignements désirables ; deux manifestes, célèbres dans l'histoire de la pastorale sacramentaire : les *Instructions de saint Charles aux confesseurs* et les *Advertissements aux confesseurs* donnés en 1603 par l'évêque de Genève à son clergé. A vrai dire, les deux écrits ne sont comparables ni en valeur ni en importance. Le saint archevêque de Milan compose le premier après dix ans de séjour dans son diocèse ; François de Sales écrit le second un an après son arrivée à Annecy ; l'un entend porter un grand coup dans la direction des consciences, l'autre veut instruire sommairement un clergé de formation théologique incomplète ; celui-ci aura une répercussion sensible dans la théologie morale ; celui-là ne dépassera pas les bornes de la Savoie.

Pour bien comprendre l'œuvre de saint Charles, il ne faut pas oublier quel courant il avait dû remonter pour remettre en valeur le sacrement de pénitence. On a peine à s'imaginer la décadence des idées et des usages dans le diocèse de Milan vers 1565. Certains prêtres avaient rendu odieuse la confession auriculaire ; d'autres en avaient fait un jeu. « D'ailleurs, raconte Guissanno, ils étaient ensevelis dans une si profonde ignorance qu'un grand nombre de curés ne savaient pas la forme du sacrement de la confession, encore moins ce que c'était que censures et cas réservés. Il s'en trouvait même en certains

endroits du diocèse dont la stupidité allait jusqu'à les porter à ne se confesser jamais. Ces insensés ne pouvaient se persuader qu'eux qui confessaient les autres fussent aussi obligés de se confesser¹³. » Devant cette décadence profonde, l'archevêque devait réagir vigoureusement. Il s'y appliqua dans ses ordonnances synodales et dans ses lettres pastorales.

« Que le curé, dit-il, exhorte souvent ses fidèles à s'approcher du sacrement de pénitence non seulement quand ils y sont tenus par les commandements de l'Eglise mais le plus fréquemment possible. Qu'il leur fasse souvent remarquer que la pénitence a des racines amères, sans doute, mais des fruits d'une suavité exquise... Les fruits seront en rapport avec la préparation, si, en esprit d'humilité et en l'amertume de son âme, le pécheur peut pleurer et avouer ses péchés. »

Mais comment espérer le retour au sacrement si les confesseurs ne s'« imposent par l'intégrité de leur vie » ?

« Qu'ils s'appliquent (donc) à vivre saintement pour pouvoir enseigner les devoirs des vertus chrétiennes, non pas seulement en paroles mais par leurs exemples; qu'en aucune manière leur conduite ne contredise leurs paroles. Plus ils excellent en charité et en zèle pour le salut des âmes, plus ils seront les instruments adaptés à la bonté divine. Pour s'exciter davantage à cette intégrité de vie, en fréquentes et silencieuses méditations, qu'ils pensent de qui ils tiennent la place et quelle est la sainteté de leur rôle dans ce ministère¹⁴. »

Ces deux textes peuvent servir de liminaire aux *Instructions aux confesseurs*. Celles-ci ont été composées en 1575 pour le jubilé. Pour ne pas les interpréter à faux, il ne faut pas oublier à quel état moral elles se réfèrent. Un clergé qui a perdu toute délicatesse surnaturelle; beaucoup de ses membres n'ont ni l'idée ni le souci de l'importance du sacrement de pénitence; ils l'administrent sans juridiction, sans compétence, sans discrétion, sans dévouement. Un peuple au sens moral oblitéré par les facilités de la vie. A tous, prêtres et laïques, il faut parler ferme et net. Nul danger de tomber dans l'excès. Enclins à l'indulgence, les confesseurs sauront en rabattre des exigences d'un athlète de la pénitence et les fidèles ne sont pas sujets au scrupule.

Replacées dans leur contexte historique, les *Instructions aux confesseurs* n'induisent pas au rigorisme auquel elles ont donné lieu dans la suite. Beaucoup de pages sont d'enseignement courant et traditionnel. Elles débutent par la préparation nécessaire aux confesseurs : pouvoirs de juridiction, science théologique, vertus réelles et solides, prière. Elles parlent ensuite de la préparation des pénitents : extérieur modeste, sens moral éveillé, repentir sincère. Parmi les motifs de contrition le plus à la portée des âmes simples figurent « la honte de leurs fautes,

13. G. B. Giussanno, *Vie de S. Charles Borromée*, Avignon, 1824, t. I, p. 83.

14. *A.E.M.*, t. I, pp. 3, 52, 71, 107, 170, 286, 319, etc.; t. II, pp. 741-840.

la grave injure faite à Dieu et le danger d'une damnation éternelle » ; et l'auteur note explicitement que « cette attrition est suffisante pour les absoudre ». A propos de la confession, il suggère les moyens d'aider le pénitent dans son examen de conscience. Les difficultés augmentent quand il s'agit de sonder le ferme propos sur la fuite des occasions, surtout chez les récidivistes et les habituels. Le saint cardinal s'en prend particulièrement aux modes féminines qui, en son temps comme au nôtre, étaient effrontément scandaleuses. Sa sévérité s'étend ensuite sur toutes les occasions les plus courantes et ici, il faut avouer que les exemples choisis prêtent à confusion. Y a-t-il vraiment occasion prochaine de pécher gravement à « faire profession de jouer continuellement aux cartes et aux dés, de tenir pour les autres un lieu préparé à cet effet » ? Enfin la réprobation du saint est bien près d'englober toutes les situations sociales où la vertu est simplement à l'épreuve : la guerre, le trafic, les magistratures, la profession d'avocat, de procureur et autres semblables fonctions...

A ces lignes, on croit entendre les protestations de l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Tout son effort tend précisément à rendre la vie mondaine compatible avec les exigences de l'Évangile. Aussi veut-il qu'au confessionnal comme en chaire, en conversations comme en leçons, le prêtre agisse surtout par persuasion, par conseils, par direction individuelle. C'est l'accent spécial de ses *Advertissements aux confesseurs*¹⁵. Il ne prend pas le ton majeur que saint Charles garde toujours en tout ce qu'il écrit et en tout ce qu'il fait. M. de Genève va dire à peu près les mêmes choses mais sans rien dramatiser. Son opuscule d'une vingtaine de pages comprend une série de remarques d'un intérêt psychologique plus accentué. Voici d'abord ce qui concerne la disposition intérieure du confesseur :

« Ayez une grande netteté de conscience puisque vous prétendez de nettoyer et purger celle des autres... Souvenez-vous que les pauvres pénitents vous nomment Père et qu'en effet vous devez avoir un cœur paternel à leur endroit, les recevant avec un extrême amour, supportant patiemment leur rusticité, ignorance, imbécillité, tardivité et autres imperfections... »

Les différentes catégories de pénitents sont à discerner avec la même bienveillance : il y a le pénitent « travaillé de honte et de vergogne à qui il faut donner assurance », le pénitent « effronté et sans appréhension », le pénitent « craintif et en quelque défiance d'obtenir le pardon de ses péchés », le pénitent « en perplexité pour ne pas savoir bien dire ses péchés ou pour n'avoir pas su examiner sa conscience ». Pour tous, spécialement envers les femmes, « il faut être charitable et discret ». La même délicatesse s'impose dans les « demandes qu'il faut faire au pénitent avant qu'il s'accuse », dans la « manière d'imposer les restitutions ou réparations du bien et honneur

15. *Œuvres*, t. XXIII, pp. 281-296.

d'autrui », dans « le refus d'absoudre ceux qui ne sont point capables de recevoir la grâce de Dieu ». Dans la liste des cas réservés à l'Ordinaire, il faut compter les pratiques de sorcellerie, « les charmes ou nouement d'aiguillettes qui se font contre l'effet du mariage », le meurtre volontaire, les actes d'impureté sacrilège, « violence et forçement de filles et de femmes », « brûlement volontairement fait des maisons d'autrui, pillement et larcin de choses sacrées ». Quant aux pénitences sacramentelles, les ordonnances synodales de 1608 et de 1611 rediront les consignes déjà données dans les *Advertissements* : « les curés tâcheront de n'imposer aux pénitents pénitences confuses mais spécifiques et tendant à douceur plutôt qu'à rigueur ».

Comme l'atteste sainte Jeanne de Chantal, c'est ainsi qu'en usait le saint évêque de Genève au confessionnal :

« Il se donnait tout entier à ce saint exercice sans mesure ni limite que de la nécessité de ceux qui recourraient à lui ; il quittait tout pour cela... parce qu'il savait qu'en ce sacrement se faisait le grand profit des âmes. Tous les dimanches et fêtes, quantité de personnes qui y venaient, seigneurs, dames, bourgeois, soldats, chambrières, paysans, mendiants, personnes malades, galeuses, puantes et remplies de grandes abjections, il les recevait tous sans différence ni acception de personne, avec égal amour et douceur... Il donnait à ses pénitents tout le temps et le loisir qu'ils désiraient pour se bien déclarer. Jamais il ne les pressait... Il donnait de fort petites pénitences... Il parlait peu en confession sinon pour lever les vains scrupules et pour éclairer ses pénitents de ce qui était péché et de ce qui ne l'était pas... Il aimait grandement que l'on fût clair, simple et naïf à la confession et disait à ses pénitents qu'il fallait bien faire entendre les mouvements par lesquels on fait les fautes, et qu'on ne se confessât point à la légère... Avec cette incomparable débonnarité, il ouvrait les cœurs les plus fermés, il en tirait tout le mal qui était dedans et y établissait des affections et résolutions solides. Il était incomparablement résolutif et éclaircissait les doutes et scrupules de conscience sur le champ, inspirant dans leur intérieur un parfait accroissement et repos ¹⁶. »

*

* *

IV. LA SURVIE DES DEUX GRANDS RÉFORMATEURS

Quel que soit l'aspect sous lequel on étudie la vie et l'œuvre des deux saints évêques, on est toujours amené à cette conclusion : il y a la « manière », le charisme de saint Charles Borromée et il y a la « manière », le charisme de saint François de Sales. Si semblables par leurs sommets divins, leurs activités ne se recouvrent pas sur le plan humain. Leurs originalités, naturelle et surnaturelle, s'accordent avec leurs missions qui sont distinctes et complémentaires. Ils s'achèvent ensemble dans l'unité de leur service d'Eglise. Que l'on recueille leur héritage spirituel et l'on verra que leurs survies s'entrecroisent magni-

16. Sainte Jeanne de Chantal, *op. cit.*, t. III, pp. 205-207.

fiquement dans l'histoire. C'est cette interférence posthume qu'il nous reste à considérer.

Le grand cardinal de Milan occupe encore l'avant-scène. Il est par excellence l'évêque du concile de Trente, le « grand miroir de l'ordre pastoral », anneau d'or de la succession apostolique, le *Docteur des évêques*. Le concile avait restauré la hiérarchie en rappelant aux premiers responsables dans l'Église leurs devoirs et leurs droits. Restait la question décisive pour la vie de l'Église de trouver des hommes capables de réaliser cette mission, de porter ce « fardeau redoutable aux anges ». De son vivant et après sa mort, saint Charles Borromée les a suscités, dirigés, stimulés, menés à la perfection de leur état. Au témoignage de ses biographes, sa « maison », à Milan comme à Rome, a été un séminaire d'évêques d'où sont sortis d'excellents prélats comme A. Seneca, B. More, N. J. Fontana, N. Mascardo, G. Trivulzio, J. B. Castello et vingt autres. Des nonces formés à son école de vertu et de diplomatie ont porté son esprit à travers le monde : Ormanneto en Espagne, Bononi en Suisse, Speciani en Allemagne.

Pendant tout le XVII^e siècle, il exerce sur l'Église de France une influence conquérante et prépondérante. Tous les réformateurs, prélats et fondateurs, s'inspirent de ses méthodes et ne font que transposer ses décrets et ses initiatives. Aux meilleurs d'entre eux on appliquera jusqu'à son nom : A. Potier de Gesvres sera appelé le Borromée de Beauvais, A. P. Grammont, le Borromée de la Franche Comté, A. de Solminihac, évêque de Cahors, sera, dans le discours sur l'héroïcité de ses vertus, nommé par Pie XI le Borromée de la France.

La vie de saint Charles écrite par Bascapé circule de mains en mains à partir de 1606 ; celle de Giussanno est traduite en français en 1615 ; A. Godeau compose la sienne en 1657. Chaque année, le panégyrique de saint Charles est prononcé par les orateurs, petits et grands, devant les auditoires les plus variés.

Les *Acta ecclesiae mediolanensis* pénètrent par extraits à Lyon dès 1582. Les conciles d'Aix (1589), de Toulouse (1590), d'Avignon (1594), reproduisent à la lettre les décrets des conciles de Milan sur les évêques, sur les vicaires forains, sur l'enseignement de la doctrine chrétienne. A la fin du siècle, les *Acta* pourront servir de lecture spirituelle aux évêques. On les trouve signalés dans la plupart des synodes diocésains.

En 1652, l'Assemblée générale du Clergé de France répandra, dans tous les diocèses, les *Instructions aux confesseurs* et ce petit opuscule deviendra le grand directoire sacramentaire de l'époque. En un mot comme en cent, saint Charles Borromée est incontestablement le géant de la réforme épiscopale en France comme en Italie, l'initiateur de génie à qui il faut toujours revenir si l'on veut comprendre l'histoire religieuse de ce temps ¹⁷.

17. Sur ce rayonnement de saint Charles, nous nous permettons de renvoyer

La restauration hiérarchique se double d'un renouveau moral et en l'une comme en l'autre, on sent l'action irremplaçable de l'archevêque de Milan. Son intransigeance domine chez M. Bourdoise et chez saint Vincent de Paul comme chez M. Olier et chez Bourdaloue. Le jansénisme est une excroissance qui est venue empoisonner la plante tout entière mais à la racine de tout le progrès spirituel il y a un germe puissant et fécond qui vient de Milan. Ce rigorisme qu'on respire dans toute la littérature post-tridentine était le contrepoison nécessaire pour lutter contre la licence tranquille du temps d'Henri IV et le laxisme non moins réel du siècle de Louis XIV. Toute l'élite chrétienne, évêques, prêtres et religieux, pieux laïques, s'y sont fermement attachés et il est curieux de voir à Annecy Jean d'Arenthon d'Alex, le véritable héritier de saint François de Sales, conseiller à son clergé non pas les *Advertissements aux confesseurs* mais les *Instructions aux confesseurs*¹⁸.

Admirable synergie pastorale.

Pour supporter cette action fulgurante qui aurait pu devenir desséchante, il n'avait qu'à se tourner, il est vrai, vers son illustre prédécesseur. M. de Genève est, lui aussi, « à la porte du XVII^e siècle religieux dont il a ouvert toutes les avenues, même celles qui semblent échapper à sa lumière¹⁹ » : Son action posthume vient compléter celle de saint Charles Borromée ; il en assouplit la raideur, il en maintient l'élan intérieur, il harmonise la réforme extérieure de l'Eglise et la réforme intérieure des âmes. « Moliniste fervent, il (a) prophétiquement forgé les armes les plus sûres contre le pessimisme jansénis-

à notre article : *La lignée épiscopale de saint Charles Borromée*, dans *N.R.Th.*, nov.déc. 1947, et à un livre qui doit paraître prochainement dans la section historique du *Museum Lessianum* : *L'évêque dans la Tradition pastorale du XVI^e siècle*.

18. Dans son livre sur *Le jansénisme en Savoie*, Chambéry, 1945, M. Perroud écrit sur le jansénisme moral ces lignes qui nous semblent très justes : « Dans l'Eglise et jusque parmi les saints deux opinions se sont toujours affrontées sur les conséquences du péché originel et les atteintes qu'il a portées à la nature et à la raison. Tandis que les docteurs africains, portés au pessimisme, professaient que la raison a été obscurcie et la nature foncièrement corrompue, les alexandrins estimaient que, si elles ont été privées du secours des lumières et des forces surnaturelles, elles n'ont pas été altérées dans leur essence et que, sous le contrôle de la foi et avec l'appui de la grâce, elles peuvent conduire à la vérité et acheminer à la vertu. Ces deux tendances se sont partagé les esprits au cours des siècles, l'Eglise n'intervenant que pour réprimer les excès de l'une et de l'autre, et condamnant tour à tour l'optimisme exagéré des humanistes païens et le pessimisme outrancier des protestants et des jansénistes. A l'opposé de saint François, défenseur de Molina et représentant accompli de l'humanisme dévot, Jean d'Arenthon d'Alex penchait visiblement vers le rigorisme africain, mais son attachement à la doctrine de saint Thomas l'a gardé de l'erreur doctrinale et l'aspect plus froid et moins engageant de sa dévotion ne l'a pas empêché de donner, comme son illustre prédécesseur, l'admirable exemple d'une sainte vie » (pp. 39-40).

19. J. Calvet, *La littérature française de François de Sales à Fénelon*, p. 21.

te²⁰ » et, sans lui, il est fort à craindre que l'idéal borroméen eût été faussé par les disciples d'Arnaud. « Que de fléaux déchainés ou envenimés par (cet) esprit contraire; lequel aura toujours ses adeptes et qui en aurait aujourd'hui davantage si François de Sales n'était pas venu²¹ ». *Doctor experimentalis*, comme l'appelle très justement H. Brémond, il a fait passer son ineffable sourire sur le visage austère que prend tout ascétisme social et ses mains délicates en ont adouci les angles.

« Je ne veux pas d'une dévotion fantastique, brouillonne, fâcheuse, chagrine, mais une piété douce, suave, agréable, paisible, et, en un mot, une piété-toute franche et qui se fasse aimer de Dieu premièrement et puis des hommes²². » A ses visitandines qui appréhendent partout le péché, il répète : « *La Sainte Eglise n'est point si rigoureuse que l'on pourrait penser. Si vous avez une sœur malade de la fièvre tierce seulement et qu'un jour de fête son accès dut la prendre pendant la messe, vous pouvez et devez perdre la messe pour demeurer auprès d'elle, bien qu'en la laissant seule il ne lui en dût point arriver de mal; car, voyez vous, la charité et la sainte douceur de notre bonne Mère l'Eglise sont partout surnageantes*²³. » « Je hais par inclination naturelle, par la condition de ma nourriture, par l'appréhension tirée de mes ordinaires considérations, et, comme je pense, par l'inspiration céleste, toutes les contentions et disputes qui se font entre catholiques, desquelles la fin est inutile et encore plus celles desquelles les effets ne peuvent être que des dissensions et différends, mais surtout en ce temps plein d'esprits disposés aux controverses, aux censures et à la ruine de la charité²⁴. » « *Voici le haut point de la vertu : corriger l'immodération modérément*²⁵. »

En s'exprimant de la sorte, M. de Genève n'entend rien rabattre de l'idéal de l'Évangile; il veut seulement ne pas toujours en rester à son aspect « épouvantablement sérieux ».

Nul n'est plus convaincu que lui que l'appel du Christ : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait », s'adresse à tous, que la perfection n'est le monopole d'aucune classe, et que la sainteté est dans la perfection de la vie ordinaire, chacun selon son état social. Après tant d'autres, Pie XI a mis en relief dans son encyclique *Rerum omnium* ce message de François de Sales :

« Il paraît avoir été par un dessein spécial de Dieu donné à l'Eglise pour réfuter par les exemples de sa vie et l'autorité de sa doctrine un préjugé déjà en vogue à son époque, à savoir que la véritable sainteté, conforme à l'enseignement de l'Eglise catholique, dépasse la portée des efforts humains ou à tout le moins qu'elle est si difficile à atteindre, qu'elle ne concerne en aucune façon le commun des fidèles mais convient seulement à ce petit nombre de personnes douées d'une rare énergie et d'une exceptionnelle élévation d'âme; qu'en outre cette sainteté entraîne tant d'ennuis et d'embarras, qu'elle est absolument incompatible avec la situation d'hommes et de femmes vivant dans le monde... Sans enlever

20. H. Brémond, *op. cit.*, t. I, p. 117.

21. H. Brémond, *op. cit.*, t. I, p. 111.

22. *Cœuvres*, t. XIII, p. 59.

23. *Cœuvres*, t. VI, p. 309.

24. *Cœuvres*, t. XIV, pp. 96-97.

25. *Cœuvres*, t. XV, p. 93.

à la piété la juste austérité qui convient à la vie chrétienne, il la distingue d'abord de cette sévérité exagérée qui effraye et décourage les âmes dans la pratique de la vertu ; puis il se consacre tout entier et montre que la sainteté est parfaitement compatible avec tous les devoirs et toutes les conditions de la vie dans le monde... Il nous enseigne encore à rester fidèles aux convenances, à ne pas supprimer la nature mais à la vaincre, à nous élever vers le ciel peu à peu, à tendre vers la sainteté par la voie commune, si l'on n'est pas appelé à une perfection extraordinaire ²⁶. »

Ces paroles si mesurées de Pie XI fixent la vraie place de saint François de Sales dans l'histoire de l'Eglise. Ce beau génie synthétique, d'une cohérence admirable, est celui qui a le mieux contribué à faire passer dans les mœurs les lois portées par le concile de Trente, à concilier les réformes et les aspirations, à réaliser enfin cette coïncidence attendue depuis plusieurs siècles entre les impulsions de la tête et les mouvements des membres. Saint Charles Borromée avait agi le premier, surtout sur le plan hiérarchique, extérieur et social. Le style de sa vie épiscopale devait rester dans le ton majeur de ses hautes œuvres : conciles, synodes, fondations. Après lui, saint François de Sales est venu pour persuader plus que pour commander, pour approfondir plus que pour entraîner, pour humaniser de sa divine douceur tout ce que l'autre avait lancé de sa puissante main. Le secret de leur action commune dans la tradition pastorale est là : dans cette causalité réciproque entre la réforme hiérarchique et le développement mystique, dans la compénétration de l'action individuelle et de l'action sociale, bref dans l'unité de l'Eglise en toutes les âmes et en chacune d'elles. C'est par là que saint François de Sales continue et complète l'action historique de saint Charles Borromée. « Comparée à l'attitude religieuse alors courante, (son) enseignement offre le caractère d'une véritable réaction personnaliste. Son objectif, c'est de constituer un christianisme qui puise intégralement sa valeur dans la vie même des chrétiens, indépendamment de toute considération sociale ou politique. Ce qu'il veut établir d'abord, c'est l'obligation pour chacun en tant que tel d'adopter une certaine attitude à la fois intérieure et extérieure qui se caractérise par le mot « dévotion ». Cette attitude comporte un engagement de toute la personne ²⁷ ». C'est à cette condition que la réforme tridentine pouvait réussir. Que peuvent les lois, les institutions, les directives les plus parfaites sans la valeur personnelle des individus auxquels elles s'adressent et que peuvent les personnalités les mieux douées si leur action n'est pas insérée, hiérarchisée, coordonnée et assimilée dans la tradition pastorale ? Ou les mots n'ont plus de sens ou il faut reconnaître que l'action de saint Charles et celle de saint François de Sales contiennent l'explication de toute l'histoire actuelle de l'Eglise, qu'elles offrent le lien le plus solide entre la hié-

26. Pie XI, Enc. *Rerum omnium* du 26 janvier 1923.

27. L. Cognet, *La spiritualité française au XVII^e siècle*, Paris, 1949, p. 43.

rarchie et le laïcat chrétien, qu'elles sont le gage de tous les progrès à venir.

La rencontre symbolique.

En mars 1612, au chevet de la Mère de Chantal, en danger de mort, saint François de Sales fit vœu d'un pèlerinage au tombeau de saint Charles Borromée. Il fut immédiatement exaucé. Sans retard il exécuta sa promesse. Le 15 avril, lundi de Quasimodo, raconte Charles Auguste de Sales, il monta à cheval à onze heures du matin et quitta Annecy avec ses compagnons. « On ne vit jamais de pèlerins plus saintement appliqués. Le silence et l'oraison étaient leur occupation ordinaire... Notre B. P. leur donnait chaque soir le point de méditation en les invitant à demander par l'intercession de saint Charles le zèle qui lui était nécessaire pour la conduite de son diocèse²⁸. »

Le jeudi 25 avril, ils arrivèrent à Milan où M. de Genève fut accueilli par le cardinal Frédéric Borromée, cousin et second successeur du saint. Les deux prélats étaient faits pour se comprendre dans leur commune vénération envers le grand archevêque. Le 26 avril, François de Sales célébra la messe dans la crypte du dôme de la cathédrale devant la châsse du saint, revêtu de la chasuble que celui-ci avait portée. Au cours du saint sacrifice, « son visage, raconte P. Magnin, vicaire général qui l'assistait à l'autel, devint si lumineux et flamboyant que les personnes présentes n'en pouvaient supporter la majesté et baissaient les yeux, n'osant regarder le serviteur de Dieu. Il eut grand' peine d'achever la messe, tant il était ravi et hors de lui-même, et après il répandit une très grande abondance de larmes, en sorte qu'il fut bien difficile de l'arracher d'auprès du tombeau de saint Charles; ce qui fit dire publiquement à l'assistance que le saint archevêque de Milan avait intérieurement et spirituellement rendu la visite au saint évêque de Genève²⁹. »

Cette rencontre mystérieuse n'est-elle pas le symbole de la compénétration de la sainteté et de l'action pastorale de saint Charles Borromée et de saint François de Sales dans la réforme de l'Eglise après le concile de Trente?

Enghien.

P. BROUTIN, S. J.

28. *Année Sainte*, citée par F. Trochu, *op. cit.*, t. II, p. 567.

29. Dépos. de *M. de Chaugy*, citée par F. Trochu, *op. cit.*, t. II, p. 571-2.